RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

Agence de Services et de Paiement

**Le Président directeur général**

# Décision n°2021/ 38 /PDG
## Portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement

Vu les articles L 313-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime,
Vu l'article R 313-25 du Code rural et de la pêche maritime,
Vu le décret du 30 octobre 2018 portant renouvellement du Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

**Décide**

**Article 1er** : concernant les documents ayant une incidence financière relevant de la **Direction de l'Organisation et de la Performance,** délégation permanente de signature est donnée à :

| Délégataires de signature | Fonctions exercées | Capacités |
|---|---|---|
| Rémi GEORGES | Directeur de l'organisation de la performance | - Engager l'établissement dans la limite de 40 000 € HT et exécuter les marchés signés par la Direction générale<br>- Signer les ordres de mission et certifier les frais de déplacement<br>- Certifier toute pièce de dépense et de recette |
| Pierre CORRADINI | Chef du service pilotage et performance des processus | *En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur :*<br>- Engager l'établissement dans la limite de 40 000 € HT et exécuter les marchés signés par la Direction générale<br>- Signer les ordres de mission et certifier les frais de déplacement<br>- Certifier toute pièce de dépense et de recette |
| Marie-Hélène LELASSEUX | Cheffe du service conseil | |
| Olivier JAYLET | Directeur de programme | |

**Article 2 :** concernant les documents sans incidence financière relevant de la **Direction de l'Organisation et de la Performance**, délégation permanente de signature est donnée à :

| Délégataires de signature | Fonctions exercées | Capacités |
|---|---|---|
| Rémi GEORGES | Directeur de l'organisation de la performance | - Signer tout document relevant de la direction, hors courrier parlementaire<br>- Signer les congés annuels et les autorisations d'absence<br>- Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire et secondaire<br>- Signer les notes de services relevant de la Direction |
| Pierre CORRADINI | Chef du service pilotage et performance des processus | - Signer les congés annuels et les autorisations<br>- Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes, du personnel de la direction, en qualité de notateur primaire<br>- Signer les notes de service relevant de la Direction<br><br>*En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur :*<br>- Signer tout document relevant de la Direction, hors courrier parlementaire |
| Marie-Hélène LELASSEUX | Cheffe du service conseil | |
| Olivier JAYLET | Directeur de programme | |

2 rue du Maupas – 87040 Limoges cedex 01
Tél. 05 55 12 00 00 – Fax 05 55 12 00 14
www.asp-public.fr – siret 130 006 372 00010

**Article 3** : La présente décision remplace toute décision précédente ayant le même objet.
Elle prend effet à compter du 15 février 2021.

Fait à Limoges,
Le 01.02.2021

**Le Président directeur général**

**Stéphane LE MOING**

M. le Président Directeur Général (original)

Ampliation :
M. l'Agent Comptable

Copies :

M. Rémi GEORGES
M. Pierre CORRADINI
Mme Marie-Hélène LELASSEUX
M. Olivier JAYLET

DRH
DFJL